

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Réaffectation de la subvention départementale allouée à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'acquisition de wagons et caissons pour le transfert des déchets ménagers, au profit de la Régie Départementale des Transports.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la réaffectation de la subvention attribuée à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à la subvention départementale allouée pour l'acquisition de wagons et caissons pour le transfert des déchets ménagers au profit de la régie départementale des transports, soit un montant total de 5.380.000 € sur une dépense subventionnable globale de 10.760.000 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les bénéficiaires la convention de partenariat tripartite définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle annexé au rapport.

A l'unanimité

Madame VASSAL et Monsieur PONS ne prennent pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée